

Le Gouverneur,

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L 142-8 ;

Vu les Statuts de l'établissement dit « Fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire, financière et bancaire », et notamment leurs articles 4 et 5 ;

DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, est désignée comme représentant du gouverneur au conseil d'administration de l'établissement dit « Fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire, financière et bancaire ».

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Registre de publication officiel de la Banque de France.

Fait à Paris, le 27 février 2017

François VILLEROY de GALHAU